



CONSIGNES AUX AUTEURS

Sommaire

1. Calibrage du texte	2
2. Images : Exigences techniques et juridiques.....	3
3. Règles de typographie.....	5
4. LE RÉFÉRENCEMENT BIBLIOGRAPHIQUE.....	7
5. Autorisation de reproduction et de représentation de photographie	9
6. Autorisation d'utilisation de l'image vidéo.....	10
7. Modèle de présentation d'un article.....	11

1. Calibrage du texte

Voir le modèle de présentation d'un article dans ce document (p.12)

Paragrophes

Alignement justifié

Aucun retrait

Espacement AUTO avant ou après

Interligne simple

Police Times New Roman

Taille 12

Inter-titre

Idem paragraphes

Alignement gauche

Style de police : Gras

Numéroté

Titre et sous-titre de l'article

Idem paragraphes

Alignement centré

Style de police : Gras

Taille 16

Nom des auteurs

Idem paragraphes

Alignement centré

Style de police : Gras

Taille 12

1. Images : Exigences techniques et juridiques

Dans le texte de l'article, les emplacements des différents documents, ainsi que leur numéro, titre et source, doivent être mentionnés.

L'image et la loi

Concernant les droits de l'auteur de l'image (vidéo, photo ou dessin) : ne jamais oublier de créditer une image, c'est-à-dire de mentionner le nom de l'auteur et le cas échéant, celui de la structure.

L'auteur de toute photo ou document inclus dans l'article doit être explicitement mentionné, même lorsqu'il s'agit de l'auteur de l'article. Dans le cas contraire, il faut obtenir l'autorisation écrite de publication. Si la photo ou le document a déjà été publié, ses références doivent être mentionnées. **L'accord écrit de son auteur est exigé.**

Concernant la personne photographiée, chacun dispose du droit absolu à son image, et au respect de sa vie privée (art. 9 du Code civil). **L'auteur de l'article doit donc obtenir l'autorisation signée des personnes figurants sur les images (voir formulaires dans ce document).**

Les images sources

- **Les images, dessins, photos, cartes, plans ou graphiques** doivent être fournis dans un **fichier séparé**. Chaque document de ce type doit être numéroté, avoir un titre clair et complet, accompagné de sa source datée et éventuellement d'une légende.
- Les **vidéos** seront également numérotées, titrées, sourcées et éventuellement légendées.

Règles de nommage des fichiers

Les fichiers doivent être nommés tout en minuscule et mentionner le numéro attribué à l'image dans l'article.

Les caractères autorisés sont les 26 lettres de l'alphabet et les 10 chiffres.

Les caractères accentués ne sont pas autorisés.

Pour séparer les mots, ne pas mettre d'espaces ou de ponctuation mais utiliser le tiret « – »

Formats des Fichiers

Pour les images, utiliser les formats « png » ou « jpg »

La hauteur minimale des images doit être de 600px

Pour les vidéos, utiliser le format « mp4 »

Paramètre video:

Format : AVC (Advanced Video Coding)

Paramètre audio :

Format : AAC (Advanced Audio Coding)

Canaux : 2 canaux

Echantillonnage : 44,1 kHz

Le poids du fichier vidéo ne doit pas dépasser 10Mo par minute de film et 150 Mo au total par fichier vidéo.

Pour les fichiers audio, utiliser le format « mp3 »

Le poids du fichier ne doit pas dépasser 1Mo par minute de son et 10Mo au total par fichier audio

1. Règles de typographie

L'application des règles typographiques classiques

Citations

- Citations en *italiques* et entre guillemets à la française, et utilisation des guillemets à l'américaine pour les citations internes : « *There are several excellent texts on visual methods, but this is the first to be titled "visual sociology"* » (Harper 2012, p.5)

- Modifications d'une citation (suppression, adjonction ou remplacement de mots ou de lettres etc.) entre parenthèses : [les].

- Suppression d'un passage d'une citation : [...].

- Les citations en langue étrangère sont traduites dans le texte ou en notes.

Italiques

- Les italiques sont utilisés pour la mise en valeur d'un mot ou expression

- Les mots étrangers sont systématiquement en italiques.

Sigles et acronymes

- Les sigles (qui s'épellent) sont composés en capitales, sans points ni espace entre les caractères (SNCF).

- Les acronymes de toutes origines (qui se prononcent comme des noms), qu'ils soient formés d'initiales (Onu), ou pseudo syllabiques (Afnor, Gresec), sont composés en minuscules avec une majuscule initiale, sauf lorsqu'ils sont lexicalisés (sida, modem).

Ponctuation

Les ponctuations à un seul signe ne prennent qu'un espace après : virgule, point.

Les ponctuations à deux signes prennent un espace avant et un espace après : deux points, point d'interrogation, point d'exclamation, point virgule.

Il ne faut pas ajouter de points de suspension après *etc.*

Majuscules et minuscules

La majuscule - ou *capitale* - s'impose au début d'un nom propre. Les noms des jours et des mois, par exemple, sont des noms communs. Mettre des accents sur les majuscules.

Abréviations

Une abréviation qui ne se compose que des premières lettres du mot se termine par un point : *référence*
= *réf.*

Une abréviation qui se termine par la dernière lettre du mot ne comporte pas ce point final : *boulevard*
= *bd*

L'abréviation de groupes de mots ne comporte pas de point final : *S'il vous plaît : SVP ou svp*

Nombres

Une première règle veut qu'on écrive un nombre et son unité soit en chiffres avec l'abréviation de l'unité, soit le nombre et l'unité en toutes lettres sans mélanger les genres : *16 km / seize kilomètres*

Si vous supposez que le lecteur risque de mal interpréter l'unité, spécifiez-la entre parenthèses à la suite : *135 W (watts)*

Séparation par tranche de trois chiffres

Par exemple, on écrira 123456789,12345 : *123 456 789, 123 45*

Dates et heures

Seuls, les mois peuvent s'écrire en toutes lettres, comme dans : *14 juillet 1989*

L'unité heure (H) est indiquée après un espace, mais on peut le plus souvent se dispenser d'indiquer l'unité minutes : *18 h 45*

Abrégé des nombres composés

N'abrégez jamais les nombres marquant une étendue, par exemple : *De 50 000 à 100 000 votants*

Il ne faut donc pas écrire : *De 5 à 100 000 votants*

Durées

Si le nombre spécifie une durée approximative, il s'écrit en lettres : *Voici quatre à cinq ans...*

Nombres comme substantifs

On écrira également en lettres les nombres utilisés comme substantifs, par exemple : *les quatre-cinquièmes, un centième*

Nombres avec demi et quart

Il en va de même des fractions d'heures avec demi ou quart : *Trois heures un quart*

Trait d'union et conjonctions

Les nombres inférieurs à cent sont reliés soit par un trait d'union, soit par la conjonction : *dix-neuf, soixante-dix, soixante et onze*

2. LE RÉFÉRENCIEMENT BIBLIOGRAPHIQUE

Le système « auteur date »

Le référencement bibliographique se fait suivant le système dit « auteur date » ; Il est attendu des auteurs qu'ils suivent les consignes ci-dessous pour tout article proposé à la revue.

Des références bibliographiques minimales dans le corps du texte

La référence bibliographique est réduite à sa plus simple expression dans le texte : l'auteur, l'année d'édition d'origine, et le numéro de page.

Elle figure dans le corps du texte, entre parenthèses de la manière suivante :

- (Nom de l'auteur en minuscules, date de l'ouvrage, page où se trouve le passage auquel on fait référence)

Ex. : (Zubrowska, 1958, p.56)

- Dans le cas d'un renvoi à des références d'auteurs sans citations, il peut ne pas y avoir de référence aux pages. Dans tous les cas, il y a, au minimum, le nom de l'auteur et l'année entre parenthèses.

Ex. : (Zubrowska, 1958)

La référence « auteur date » est donnée *dans le texte*, tout de suite après la phrase ou l'énoncé concerné, et non dans les notes en bas de page. Au sein d'un même paragraphe, lorsque plus d'une citation est rapportée, les citations qui suivent la première ne font figurer que le numéro de page entre parenthèses si la référence est identique. A chaque paragraphe, en revanche, la référence bibliographique comporte de nouveau l'auteur, l'année d'édition et le numéro de page, même si la référence est la même que dans le paragraphe précédent. Le lecteur n'a ainsi jamais à chercher loin la référence bibliographique.

Le but de cette démarche est à la fois d'éviter d'encombrer les notes de bas de page de références bibliographiques (car celles-ci découragent le plus souvent le lecteur de vérifier que la note ne contient pas une précision utile ou des compléments au texte d'une autre nature que bibliographique), et de rompre avec la pratique des abréviations du type « *ibid* » et « *op.cit* » qui obligent à revenir plusieurs pages en arrière pour retrouver une référence, et favorisent les erreurs lors de l'écriture d'un texte (en raison des remaniements de blocs de textes). Ce système permet de libérer les notes du mélange des genres afin de leur conférer une véritable fonction dans l'écriture scientifique. Elles peuvent ainsi pleinement accueillir des analyses de second niveau, des digressions, des définitions, ou encore des remarques réflexives.

Une bibliographie intégrale en fin d'article

Les références complètes figurent à la fin de l'article. La date de l'édition d'origine de l'ouvrage référencé sert de *chiffre d'identification rapide* (qui fait le lien entre la référence « résumée » dans le corps du texte, et la référence « intégrale » en fin d'article), et de *repère chronologique* (moyen de repérer un texte dans l'historique d'une discipline, d'un courant, d'une problématique). Elle est toujours placée entre parenthèses. La date de première édition et la date de l'édition consultée, si elle est différente, figurent systématiquement toutes les deux dans la bibliographie complète.

Les références sont classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs. En cas de non-indication d'auteur, le classement se fait par titre, ou dans le cas d'une revue, par titre du périodique. Les références d'un même auteur seront classées par ordre chronologique de publication. Les références d'un même auteur publiées la même année sont identifiées par des lettres minuscules (a, b, etc.) après l'année.

– Pour les ouvrages sont indiqués :

Nom de l'auteur (en majuscules), prénom, date entre parenthèses de l'édition consultée, titre de l'ouvrage (en italique), date de 1^{ère} édition (si la date de l'ouvrage consulté diffère de la date de 1^{ère} édition), lieu d'édition, maison d'édition, collection (entre guillemets).

NOM Prénom (date de l'édition consultée), *Titre*, date de première édition, Lieu, Edition, « Collection ».

Ex. : BOURDIEU Pierre (1998), *La misère du monde*, 1^{ère} édition 1993, Paris, Le Seuil, coll. « Points ».

Le titre et le sous-titre d'un ouvrage sont séparés par un point.

Ex. : FRANCASTEL Pierre (1982), *La figure et le lieu. L'Ordre visuel du Quattrocento*, 1^{ère} édition 1967, Paris, Gallimard.

– Pour les chapitres ou articles d'ouvrages collectifs avec coordonnateur :

Nom de l'auteur, prénom, date entre parenthèses de l'édition consultée, titre de l'article (entre guillemets), nom du coordonnateur de l'ouvrage (s'il s'agit d'un ou de plusieurs d'éditeurs : ed. ou eds ; s'il s'agit d'un ou de plusieurs directeurs : dir. ou dirs), nom de l'ouvrage (en italiques), date de 1^{ère} édition (si la date de l'ouvrage consulté diffère de la date de 1^{ère} édition), lieu d'édition, maison d'édition.

Ex. : DUPONT Pierre (1982), « Le concept de pastèque », in DUPUIS Alain (dir.), *Métaphysique agricole*, Paris, Flammarion.

– Pour les articles de revues :

Nom de l'auteur, prénom, date entre parenthèses de l'édition consultée, titre de l'article (entre guillemets et en romain), nom de la revue (en italique), numéro de la revue, la référence des pages de début et de fin de l'article.

Ex. : DUPONT Pierre (1998), « Citron vert et citron jaune », *Revue française de tomatologie*, 27, p. 45-64

Pour plus de précisions sur ce point nous renvoyons à Marie-Louise Dufour (1971), *Le tapuscrit. Recommandations pour la présentation de travaux de recherche en sciences humaines*, Ed. de l'EHESS, 1999.

NB : Dans le corps du texte, lorsqu'un auteur est évoqué indépendamment d'une référence bibliographique, les noms propres sont en minuscules, et les prénoms figurent systématiquement en toutes lettres.

3. Autorisation de reproduction et de représentation de photographie pour une personne majeure

ENTRE : _____ Né(e) le _____ à _____
Demeurant _____

_____ Dénommé(e) ci-après "LE PHOTOGRAPHE"

ET : _____ né(e) le __/__/_____ à _____

_____ Demeurant _____
Dénommé(e) ci-après "LE MODELE"

ARTICLE 1 - CESSION DES DROITS

Par le présent contrat, le MODÈLE cède au PHOTOGRAPHE les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées à _____ le _____

En conséquence, le MODELE autorise le PHOTOGRAPHE à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du **présent** contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir

Le MODÈLE reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom

ARTICLE 2 - RÉMUNÉRATION ET DUREE DU CONTRAT

Le MODÈLE confirme que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion aucune rémunération de sera donnée.

Cette rémunération est définitive et le MODÈLE reconnaît être entièrement rempli de ses droits et exclut donc toute demande ultérieure de rémunération.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 10 ans à compter du jour de son acceptation. Il sera reconduit par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans.

ARTICLE 3 - DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Bordeaux statuant en droit français.

Fait à _____ le _____

Le Modèle

Le Photographe

4. Autorisation d'utilisation de l'image vidéo

Je, soussigné(e), (nom et prénom),
demeurant à,
reconnait par la présente avoir été filmé(e) lors des prises de vues tournées ce jour à
..... (indiquer ici l'endroit
du tournage, par exemple, « avenue de Suffren à Paris » ou « à Auvers-sur-Oise »)
en vue de la réalisation du film ou de la recherche
..... (titre du film ou de la recherche)
réalisé par (nom du réalisateur
ou du chercheur),
et produit par (nom du producteur
ou du responsable de la recherche),
et donne bien volontiers par la présente l'autorisation expresse que mon image ainsi
fixée sur la pellicule soit, le cas échéant et s'il en est ainsi décidé au montage, incorporée
gracieusement dans le film ou la recherche susvisé, en vue de l'exploitation de ce film
(reproduction et représentation) par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce
jour, sur tous supports, en tous formats, dans le monde entier, intégralement ou
partiellement, et ce pendant toute la durée pour laquelle ont été acquis les droits des
auteurs du film, y compris tous renouvellements de ces droits.

Fait à
en deux exemplaires

Le

(Signature, précédée de la mention « Bon pour accord »).

5. Modèle de présentation d'un article

Titre : sous-titre **(en français et en anglais)**

Prénom Nom

fonction, structure de rattachement, laboratoire

Résumé : L'étape de la vignette, dont Asselineau et Champfleury furent les premiers historiens. Les affiches, « *poème pour les yeux* » d'après Balzac, sont illustrés, mais le texte s'y fait image, par des jeux typographiques. L'étape de la vignette, dont Asselineau et Champfleury furent les premiers historiens. Les affiches, « *poème pour les yeux* » d'après Balzac, sont illustrés, mais le texte s'y fait image, par des jeux typographiques. L'étape de la vignette, dont Asselineau et Champfleury furent les premiers historiens. Les affiches, « *poème pour les yeux* » d'après Balzac, sont illustrés, mais le texte s'y fait image, par des jeux typographiques. L'étape de la vignette, dont Asselineau et Champfleury furent les premiers historiens. Les affiches, « *poème pour les yeux* » d'après Balzac, sont illustrés, mais le texte s'y fait image, par des jeux typographiques.

1000 signes maximum

Mots clés : 5 mots clés en français

Abstract : L'étape de la vignette, dont Asselineau et Champfleury furent les premiers historiens. Les affiches, « *poème pour les yeux* » d'après Balzac, sont illustrés, mais le texte s'y fait image, par des jeux typographiques. L'étape de la vignette, dont Asselineau et Champfleury furent les premiers historiens. Les affiches, « *poème pour les yeux* » d'après Balzac, sont illustrés, mais le texte s'y fait image, par des jeux typographiques. L'étape de la vignette, dont Asselineau et Champfleury furent les premiers historiens. Les affiches, « *poème pour les yeux* » d'après Balzac, sont illustrés, mais le texte s'y fait image, par des jeux typographiques. L'étape de la vignette, dont Asselineau et Champfleury furent les premiers historiens. Les affiches, « *poème pour les yeux* » d'après Balzac, sont illustrés, mais le texte s'y fait image, par des jeux typographiques.

1000 signes maximum

Mots clés : 5 mots clés en anglais

Au XIXe siècle, la grande période de l'illustration se déploie en France entre 1830 et 1875 environ, après s'être annoncée sous la Restauration ; elle s'est manifestée de manières différentes, par étapes successives, et à travers des genres variés, liés aux publics visés par l'éditeur. Elle relève de la phase de croissance de l'imprimé, subordonnée à l'alphabétisation massive, qui coïncide avec l'avènement de l'image, d'autant plus que les perfectionnements techniques, l'accroissement des tirages ont permis de diminuer les prix de vente : malgré la prophétie de Victor Hugo, qui est celle de la « galaxie Gutenberg » et du « sacre de l'écrivain », le texte ne tuera pas l'image, ni l'imprimé l'architecture, ceci ne tuera pas cela (*Notre-Dame de Paris* , chapitre ajouté en 1832) !

Image 1 ou vidéo 1 : Titre, Légende, Source

Finement gravée sur bois de bout, la vignette imite le croquis à la plume, et son « griffonnis » flotte sur l'espace de la page imprimée où elle prend place à l'intérieur de la justification. D'abord réservée à cette « entrée » du livre qu'est la couverture ou la page de titre, elle s'immisce par la suite dans le cours du texte dont elle devient l'incessant contrepoint.

Image 2 ou vidéo 2 : Titre, Légende, Source

1. L'environnement

L'étape de la vignette-frontispice, dont Asselineau et Champfleury furent les premiers historiens, s'annonce chez Achille Devéria, Henri Monnier, Louis Boulanger et Tony Johannot à la fin des années 1820 et s'impose entre 1830 et 1835, avec un sommet en 1832 et 1833. Elle est l'apanage presque exclusif de Tony Johannot, inséparable du graveur Henri-Désiré Porret. Le public, au dire des contemporains, s'arrache ces vignettes : « nous voulons des vignettes, le libraire veut des vignettes, le public veut des vignettes » (Edouard Thierry, préface de *Sous les rideaux*, 1832). Celles-ci deviennent une nécessité pour lancer les nouveautés littéraires de Gustave Drouineau, du vicomte d'Arincourt, de Régnier-Destourbet, d'Eugène Sue, de Jules Janin ou d'Alphonse Karr, mais aussi de Vigny, Balzac ou Victor Hugo : drames, poésies romantiques et, plus que tout, romans, qu'elles font lire dans les cabinets de lecture. Semblables à l'enseigne, elles se rendent inséparables du titre du livre qu'elles représentent : « ces vignettes, pour lesquelles on choisissait toujours la scène la plus horrible du drame ou du roman, sont comme les armes parlantes du romantisme » (Adolphe Jullien, *Le Romantisme et l'éditeur Renduel* , 1897) ; dans *L'Artiste* , comptes rendus et annonces reproduisent les vignettes et les commentent, à tel point que l'image, à l'instar du titre, connaît une diffusion plus large que le livre lui-même !

Image 3 ou vidéo 3 : Titre, Légende, Source

2. Les contraintes

Ces articles témoignent de la manière dont les contemporains reçoivent les vignettes, comme une énigme entretenant un suspense dont il sera de bon ton dans les salons de détenir la clé. Loin de prétendre résumer le livre entier, la vignette montre la scène à sensation, non sans un goût pour les effets de mélodrame : le Grand Guignol et le paroxysme ; la mélancolie et le sentimentalisme ; le tableau vivant. Mais les stéréotypes qui s'adressent au public large des « nouveaux lecteurs » sont parfois empreints d'ironie et peuvent être appréciés au second degré ; la technique de la gravure se prête à un schéma de composition en deux zones séparées par une diagonale, le blanc et le noir, le bien et le mal - rappel sommaire de l'antithèse préconisée par le Préface de Cromwell (1827). Pleinement romantique par la synthèse des modes d'expression qu'elle suppose, la vignette réunit le paroxysme et l'ironie : comme l'écrit Asselineau, « *on exagérait la cocarde, et l'on chargeait la couleur du drapeau et, plus le titre était surprenant, plus la vignette était farouche [...] plus on était sûr de ne pas être confondu avec l'ennemi.* » La seconde forme du livre illustré romantique, à vignettes multiples, apparaît progressivement.

Image 4 ou vidéo 4 : Titre, Légende, Source

3. La communication

Ces articles témoignent de la manière dont les contemporains reçoivent les vignettes, comme une énigme entretenant un suspense dont il sera de bon ton dans les salons de détenir la clé. Loin de prétendre résumer le livre entier, la vignette montre la scène à sensation, non sans un goût pour les effets de mélodrame : le Grand Guignol et le paroxysme ; la mélancolie et le sentimentalisme ; le tableau vivant. Mais les stéréotypes qui s'adressent au public large des « nouveaux lecteurs » sont parfois empreints d'ironie et peuvent être appréciés au second degré ; la technique de la gravure se prête à un schéma de composition en deux zones séparées par une diagonale, le blanc et le noir, le bien et le mal - rappel sommaire de l'antithèse préconisée par le Préface de Cromwell (1827). Pleinement romantique par la synthèse des modes d'expression qu'elle suppose, la vignette réunit le paroxysme et l'ironie : comme l'écrit Asselineau, « *on exagérait la cocarde, et l'on chargeait la couleur du drapeau et, plus le titre était surprenant, plus la vignette était farouche.* »

40000 à 60000 signes espaces compris

Bibliographie et Filmographie

BOURDIEU Pierre (1998), *La misère du monde*, 1^{ère} édition 1993, Paris, Le Seuil, coll. « Points ».

DUPONT Pierre (1982), « Le concept de pastèque », in DUPUIS Alain (dir.), *Métaphysique agricole*, Paris, Flammarion.

DUPONT Pierre (1998), « Citron vert et citron jaune », *Revue française de tomatologie*, 27, p. 45-64

FRANCASTEL Pierre (1982), *La figure et le lieu. L'Ordre visuel du Quattrocento*, 1^{ère} édition 1967, Paris, Gallimard.